



PROCÈS-VERBAL Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient exceptionnellement par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, une séance extraordinaire de son conseil, le vingt-troisième (23^e) jour du mois de mars 2020 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle ont pris part :

M ^{me} Isabelle Couture,	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3

Ces derniers sont présents au téléphone et se sont identifiés individuellement.

Assistent en présence :	
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière présent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Denyse Blanchet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Mesures à prendre face à la pandémie COVID-19
- 5- Embauche d'un salarié occasionnel agente ou agent de bureau
- 6- Embauche d'un salarié occasionnel opérateur journalier
- 7- Préparation d'un projet de règlement visant à augmenter la superficie d'exploitation de la carrière située sur le lot 5 641 706 de la zone rurale 3
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 19 h.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu :

2020-03-21

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

4. Mesures à prendre face à la pandémie COVID-19

Taux d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété, par l'adoption du Règlement no 1173 Taxation 2020, à l'article 24, ce qui suit :

Les taxes, compensations et tarifications dues à la Municipalité portent intérêt à raison de douze pour cent (12 %) l'an. De plus, une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales, des compensations et de la tarification exigibles. La pénalité est égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année. Pour l'application du présent article, le retard commence le jour où la taxe devient exigible;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise les municipalités à décréter, par résolution, un taux d'intérêt différent;

CONSIDÉRANT QUE le Québec connaît une crise sanitaire sans précédent;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyennes et citoyens pourrait devenir précaire en raison du COVID-19;

CONSIDÉRANT les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable aux créances impayées à 0% ;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Stratford qui demeure impayée en date du 23 mars 2020 est établi à 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 25 juin 2020.

2020-03-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Règlement de taxation 2020 – Avis de motion

Je, soussigné, Richard Picard, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un projet de règlement aux fins de modifier le règlement no 1173 sur la taxation 2020 en abrogeant l'article 24 dudit règlement portant sur les taux d'intérêt sur les taxes, les compensations et les tarifications dues à la Municipalité ainsi que sur la pénalité ajoutée au montant des taxes municipales, des compensations et de la tarification exigibles.

Séances du conseil – huis clos

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication (par exemple par téléphone);

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de Stratford de recourir à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une mesure exceptionnelle, dont l'application sera temporaire.

Il est proposé par : Mme Julie Lamontagne
et résolu :

DE TENIR À HUIS CLOS les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil jusqu'à la levée de l'arrêté ministériel.

2020-03-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Accès aux services municipaux et autres mesures

CONSIDÉRANT la recommandation du MAMH d'élaborer un plan particulier d'intervention en cas d'épidémie ou de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent prendre toutes les mesures qu'elles jugent nécessaires pour la protection de leurs employés et pour assurer la continuité des services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Stratford désire assumer pleinement son rôle de gouvernement de proximité tout en collaborant à l'objectif de freiner la propagation de la maladie et de protéger la population;

Il est proposé par M. Gaétan Côté
et résolu de :

DE MAINTENIR les services municipaux en demandant à la population de ne pas se présenter au bureau municipal sans nous avoir contactés au préalable;

DE PRIVILÉGIER un accès aux services à distance soit par courriel, soit par téléphone;

DE DEMANDER au Comité de coordination des mesures d'urgence d'élaborer un registre de personnes vulnérables;

DE TENIR la population informée par notre site web, notre page Facebook et par le Stratford-Info Express des mesures reliées à l'objectif de freiner la propagation du virus et de protéger la population;

D'INTERDIRE au public, jusqu'au 4 mai 2020, l'accès à ses équipements et lieux intérieurs et extérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires (centre communautaire, incluant la bibliothèque, chalet des loisirs, parc voisin du parc de l'école), parc du Lac-Aylmer, caserne d'incendie, garage municipal, etc.), sauf sur autorisation expresse de la coordonnatrice des mesures d'urgence pour des fins de santé ou de sécurité publique.

2020-03-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Service Employeur D de Desjardins

CONSIDÉRANT l'absence d'une employée des services administratifs pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir les opérations administratives de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la préparation de la paie est un service essentiel que la Municipalité doit fournir sans interruption;

Il est proposé par : Mme Julie Lamontagne
et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à inscrire la Municipalité de Stratford au service Employeur D de Desjardins;

DE DEMANDER à la directrice générale de faire rapport de ses démarches à la prochaine séance du Conseil.

2020-03-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Embauche d'un salarié occasionnel agente ou agent de bureau

CONSIDÉRANT l'absence d'une employée des services administratifs pour une période indéterminée,

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir les opérations administratives de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu;

D'AUTORISER la directrice générale à embaucher une ou un employé à titre de salarié occasionnel pour effectuer des tâches d'agente ou d'agent de bureau;

DE DEMANDER à la directrice générale de faire rapport de ses démarches à la prochaine séance du Conseil.

2020-03-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Embauche d'un salarié occasionnel opérateur journalier

M. Richard Picard indique une apparence de conflit d'intérêt et se retire.

CONSIDÉRANT que l'opérateur-journalier appelé à exercer la fonction de préposé au traitement des eaux doit poursuivre sa formation au cours des prochaines semaines, ce qui diminue sa disponibilité comme opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT l'importance de compter sur des effectifs en nombre suffisant dans le contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Miguel Grenier d'être inscrit sur la liste des occasionnels du titre d'emploi d'opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT que M. Grenier a déjà été à l'emploi de la Municipalité et que son travail était apprécié;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Éric Côté, chef des travaux publics, à cette embauche;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu;

D'EMBAUCHER M. Miguel Grenier à titre de salarié occasionnel pour la fonction d'opérateur-journalier.

2020-03-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Préparation d'un projet de règlement visant à augmenter la superficie d'exploitation de la carrière située sur le lot 5 641 706 de la zone rurale 3

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage faite par l'entreprise Excavations Gagnon;

CONSIDÉRANT que cette demande propose une exploitation projetée de 250 % de la carrière actuelle sur le lot 5 641 706 de la zone rurale 3;

CONSIDÉRANT qu'un chemin d'accès est proposé advenant une acceptation de la modification du règlement;

Il est proposé par : M. André Therrien
et résolu :

QUE la municipalité de Stratford demande à la MRC du Granit de lui préparer un projet de règlement visant à augmenter la superficie d'exploitation de la carrière située sur le lot 5 641 706 de la zone rurale 3;

QUE ce projet de règlement précise la surface d'excavation, le mode de réhabilitation de la carrière, les heures de circulation des camions, les mesures de contrôle du bruit et l'obligation pour l'entrepreneur d'aménager un chemin d'accès direct au Chemin des Berges, à travers le lot no 5 643 268.

2020-03-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

9- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

2020-03-29

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

Denyse Blanchet
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim